



Montréal, le 20 mars 2018

Monsieur Dave Rhéaume
Directeur, Réglementation et tarification
Énergir
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

Objet : Procédure d'examen administratif 2018 des rapports d'évaluation des programmes du PGEÉ de Énergir

Monsieur Rhéaume,

Conformément à la décision D-2009-156, la Régie de l'énergie (la Régie) examinera par voie administrative les rapports d'évaluation du PGEÉ que vous avez déposés le 14 décembre 2017 :

- Évaluation du programme PE111 : Chaudières efficaces;
- Évaluation du programme PE202 et PE210 : Chaudières à efficacité intermédiaire et à condensation;
- Évaluation du programme PE207 et PE211 : Études de faisabilité.

Nous joignons à la présente une série des questions relatives à ces rapports d'évaluation.

Nous vous saurions gré de bien vouloir y répondre **au plus tard le 3 avril 2018 à 12 h.**

La Régie définira, à la suite de vos réponses, si la tenue d'une séance de travail ou d'une présentation par l'évaluateur, s'avère nécessaire pour l'examen de ces rapports d'évaluation. La Régie rappelle à cet égard sa demande au paragraphe 243 de la décision [D-2016-156](#) (dossier R-3970-2016).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Rhéaume, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p .j.